



## ACCUEIL DE LOISIRS JUILLET 2020

# DOSSIER D'INSCRIPTION



**Dossier à déposer en Mairie, rendre dûment rempli et signé,  
accompagné de la totalité du règlement  
avant le vendredi 3 juillet 2020 à 16 h.**

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

## PIÈCES À RENDRE LORS DE L'INSCRIPTION

- **Le dossier d'inscription dûment rempli et signé, dont :**
  - La fiche d'inscription (page 1 + page 2 en cas d'inscription à la garderie)
  - La fiche de renseignements
  - Les autorisations pour la sortie du Centre : liste des personnes autorisées à reprendre l'enfant/les enfants ; décharge pour les enfants de plus de 6 ans
  - Une fiche sanitaire de liaison par enfant
  - Les autorisations de droit à l'image et de vente de photos ou vidéos
  - Un exemplaire du règlement intérieur dûment signé
- +**
- **L'attestation de la CAF indiquant le quotient familial**
- **La copie du/des carnet(s) de vaccination**
- **Les justificatifs demandés en cas de « repas spéciaux »**
- **L'attestation d'assurance individuelle d'accident + responsabilité civile.**
- **Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public**

## INFORMATIONS IMPORTANTES

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement accueillera  
les enfants âgés de **4 à 11 ans (nés entre le 01/08/2009 et le 31/08/2016)**  
**du mercredi 8 au mardi 28 juillet 2020**, de 9h à 17h,  
à l'École Louis Aragon.

***Tous les enfants seront accueillis et remis à leurs parents à l'École Louis Aragon.***

*Un service de garderie est proposé aux familles fréquentant l'accueil de loisirs  
le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h00.*

**FICHE D'INSCRIPTIONS**

**TARIF À LA SEMAINE, REPAS DE MIDI INCLUS :**

Quotient familial :	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant et suivants
De 0 à 202€	27.50 €	26.50 €	25.50 €
De 203 à 465€	30.50 €	29.50 €	28.50 €
Plus de 465€	31.50 €	30.50 €	29.50 €
Extérieurs	37.50 €	37.50 €	37.50 €
Garderie matin et soir	0.50 € / séance		

**QUOTIENT FAMILIAL APPLIQUÉ :** .....

**INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS :**

Enfants	Nom et prénom	Date de naissance	Cocher les cases correspondantes			Montant total à régler
			Semaine 1 Du 8 au 13/07	Semaine 2 Du 15 au 21/07	Semaine 3 Du 22 au 28/07	
Enfant 1						
Enfant 2						
Enfant 3						
Enfant 4						
Enfant 5						
<b>Montant total à régler pour l'accueil de loisirs</b>						
<b>Montant total à régler pour la garderie (voir page suivante)</b>						
<b>MONTANT TOTAL À RÉGLER (Accueil de loisirs + garderie)</b>						

**PAIEMENT :**

Chèque

Espèces

# ACCUEIL DE LOISIRS - JUILLET 2020

## INSCRIPTION GARDERIE :

<b>Semaine 1</b>	Mercredi 08/07		Jeudi 09/07		Vendredi 10/07		Lundi 13/07		Mardi 14/07		Total
Nom et prénom de l'enfant	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	

<b>Semaine 2</b>	Mercredi 15/07		Jeudi 16/07		Vendredi 18/07		Lundi 20/07		Mardi 21/07		Total
Nom et prénom de l'enfant	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	

<b>Semaine 3</b>	Mercredi 22/07		Jeudi 23/07		Vendredi 24/07		Lundi 27/07		Mardi 28/07		Total
Nom et prénom de l'enfant	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	

<b>Nombre total de séances</b>	
--------------------------------	--

<b>TOTAL À RÉGLER POUR LA GARDERIE (nombre de séances x 0,50 €)</b>	
---	--

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
UNE FICHE PAR ENFANT

L'ENFANT

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Date de naissance : ..... Sexe : garçon - fille

ADRESSE : .....

Code postal : ..... Ville : .....

LES PARENTS

Le père :

La mère :

NOM : .....

NOM : .....

Prénom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : .....

Tél : .....

N° Sécurité Sociale : .....

N° Sécurité Sociale : .....

N° allocataire C.A.F : .....

N° allocataire C.A.F : .....

PERSONNE AUTRE QUE LES PARENTS À CONTACTER EN CAS DE NÉCESSITÉ

Nom : ..... Prénom : .....

Lien de parenté avec l'enfant : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... Tél : .....

**PERSONNES AUTORISÉES À REPRENDRE LES ENFANTS  
DÉCHARGE POUR LES ENFANTS DE PLUS DE 6 ANS**

Je, soussigné(e) ....., responsable légal(e) de l'enfant/des enfants :

Nom et Prénom de l'enfant	
<b>1</b>	
<b>2</b>	
<b>3</b>	
<b>4</b>	

en qualité de père, mère ou tuteur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

(Cocher la/les case(s) correspondantes à vos autorisations)

J'autorise cet enfant/ces enfants de plus de 6 ans à quitter seul(s) le centre de loisirs et dégage l'organisateur et la direction de toute responsabilité.

En cas d'absence ou en cas de retard des parents ou du tuteur, j'autorise les PERSONNES CI-DESSOUS à reprendre l'enfant/les enfants. Toute personne ne figurant pas dans cette liste ne sera pas autorisée à venir chercher mon enfant/mes enfants à l'Accueil de loisirs.

**PERSONNES AUTORISÉES A REPRENDRE L'ENFANT/LES ENFANTS :**

<b>NOM PRÉNOM</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>	<b>LIEN DE PARENTE</b>

**La personne autorisée à reprendre l'enfant devra être en mesure de justifier de son identité auprès de l'animateur.**

Date :

Signature :

**AUTORISATION « DROIT A L'IMAGE »**

Je soussigné(e),....., responsable légal(e) de l'enfant/ des enfants :

Nom et Prénom de l'enfant	
1	
2	
3	
4	

(Cocher la/les case(s) correspondantes à vos autorisations)

déclare autoriser l'équipe d'animation à maquiller mon enfant durant le centre loisirs

déclare autoriser l'équipe d'animation à photographier mon enfant durant le centre de loisirs

Date :

Signature :

**AUTORISATION DE VENTE DE PHOTOS ET DE VIDÉOS**

Je, soussigné(e) ....., responsable légal(e) de l'enfant/ des enfants :

Nom et Prénom de l'enfant	
1	
2	
3	
4	

(Cocher la/les case(s) correspondantes à vos autorisations)

accepte la vente de photos et de vidéos

refuse la vente de photos et de vidéos

Date :

Signature :

**FICHE SANITAIRE DE LIAISON  
UNE FICHE PAR ENFANT**

**1 – ENFANT**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Garçon

Fille

**2 – VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
	oui	non			
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
<b>Ou</b> DT polio				Autres (préciser)	
<b>Ou</b> Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.  
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

**3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

⇒ L'ENFANT SUIT-IL UN TRAITEMENT MÉDICAL ? OUI  NON

Si oui, joindre une ordonnance récente . (AUCUN médicament ne pourra être pris sans ordonnance)

RUBÉOLE		VARICELLE		ANGINE		RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU		SCARLATINE	
OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

⇒ L'ENFANT A-T IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

COQUELUCHE		OTITE		ROUGEOLE		OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

⇒ L'ENFANT A-T-IL DES ALLERGIES ?

ASTHME	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>		MÉDICAMENTEUSES	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
ALIMENTAIRES	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>		AUTRES :		

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)

.....  
.....  
.....

## ACCUEIL DE LOISIRS - JUILLET 2020

⇒ **INDIQUEZ CI-APRÈS LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ DE L'ENFANT** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION...) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS A PRENDRE.

.....  
.....  
.....

### 4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

⇒ **VOTRE ENFANT PORTE-T'IL DES LENTILLES, LUNETTES, PROTHÈSES AUDITIVES OU DENTAIRES... ?**  
**PRÉCISEZ :**

.....  
.....

⇒ **REPAS SPÉCIFIQUES ET AUTRES RECOMMANDATIONS UTILES ?**

.....  
.....

### 5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

Nom : .....		Prénom : .....	
Adresse : .....			
.....			
Téléphone (fixe et / ou portable )	Domicile : .....		
	Bureau : .....		
Nom et n° de téléphone du médecin traitant : .....			

*Je soussigné, ....., responsable légal de l'enfant....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. J'autorise la directrice de l'ALSH à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

***Je m'engage à prendre la température de mon/mes enfant(s) tous les matins et à ne pas le(s) mettre au Centre en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'enfant ou dans notre famille.***

Date : .....

Signature :



# ACCUEIL DE LOISIRS D'AVESNES-LE-SEC

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : CHAMP D'APPLICATION**

Le présent règlement s'applique aux accueils de loisirs organisés par la commune d'Avesnes-le-sec pendant les vacances scolaires.

### **ARTICLE 2 : PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT**

Les accueils de loisirs seront ouverts pour tout ou partie des vacances scolaires.

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Les accueils de loisirs fonctionneront du lundi au vendredi aux horaires suivants :

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>7:30 - 9:00</b>	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
<b>9:00 - 12:00</b>	Animation s	Animation s	Animation s	Animation s	Animation s
<b>12:00 - 13:30</b>	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas
<b>13:30 - 17:00</b>	Animation s	Animation s	Animation s	Animation s	Animation s
<b>17:00 - 18:00</b>	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie

Pour le retour, les enfants seront remis à 17h00 (sauf inscription à la garderie) aux parents ou aux personnes autorisées dans le dossier d'inscription. Les enfants de plus de 6 ans pourront quitter seuls le Centre de Loisirs sur présentation d'une décharge signée des parents ou responsables légaux.

## **ARTICLE 4 : INSCRIPTION – TARIFICATION – PARTICIPATION DES FAMILLES**

Les inscriptions sont prises uniquement en Mairie aux dates indiquées sur la plaquette remise à la population.

### **4.1. Inscriptions**

Pour l'inscription, il est demandé d'apporter,

- La fiche d'inscription, la fiche de renseignements et la fiche sanitaire dûment complétées,
- La liste des personnes autorisées à reprendre l'enfant/les enfants
- La décharge éventuelle pour les enfants de plus de 6 ans
- Un exemplaire du présent règlement daté et signé par le représentant légal
- L'attestation de la CAF mentionnant le Quotient Familial
- La copie du/des carnet(s) de vaccination
- Les justificatifs demandés en cas de « repas spéciaux » (voir ci-dessous)
- L'attestation d'assurance individuelle d'accident + responsabilité civile
- Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

La fiche sanitaire, confidentielle, sera remise sous enveloppe fermée portant le nom de l'enfant.

***Aucune inscription ne sera admise et aucun enfant ne sera pris en charge par l'équipe d'animation sans la totalité des pièces justificatives demandées.***

### **4.2. Modalités de règlement**

Le règlement se fera lors du dépôt du dossier d'inscription après qu'il soit déclaré complet.

En cas d'absence pour **cas de force majeure**, signalée en mairie avec présentation d'un justificatif, les parents pourront déposer une demande de remboursement qui sera étudiée.

### **4.3. Tarification**

La participation familiale est fixée par délibération du Conseil Municipal et calculée en fonction du quotient familial.

La tarification est différente pour les enfants domiciliés à l'extérieur d'Avesnes-le-Sec.

## **ARTICLE 5 : REPAS DU MIDI / GOÛTER**

L'accueil au service de restauration aura lieu les jours de fonctionnement de l'accueil de loisirs, de 12h à 13h30. Le prix du repas est compris dans la participation demandée à la famille lors de l'inscription à l'Accueil de loisirs.

Il est nécessaire d'informer le service de restauration lors de l'inscription :

- si l'enfant prend un repas de substitution,
- si l'enfant présente des allergies alimentaires (fournir un certificat détaillé par un allergologue précisant le type d'allergies alimentaires et les effets provoqués),
- Si l'enfant suit un régime particulier pour des raisons de santé (fournir un certificat médical détaillé).

Une collation sera servie dans l'après-midi et sera fournie par les parents.

#### **ARTICLE 6 : GARDERIE FACULTATIVE**

La municipalité propose un service de garderie le matin de 7h30 à 09h00 et le soir de 17h00 à 18h00, chaque jour de fonctionnement de l'accueil de loisirs. Cette prestation facultative fait l'objet d'une inscription précise et d'une tarification spéciale, non-comprise dans la tarification de l'Accueil de loisirs en lui-même.

**Tout enfant non inscrit au jour dit ne sera pas pris en charge par le service de garderie. Toute inscription donnera lieu à une facturation, même en cas d'absence de l'enfant.**

#### **ARTICLE 7 : AUTORISATION DE SORTIE EN COURS DE JOURNÉE**

Si un enfant doit s'absenter pendant le séjour, la direction exigera des parents ou représentants légaux une demande écrite mentionnant les jours, heure, motif et identité de la personne accompagnante.

- Si l'absence a lieu le matin, l'enfant ne viendra pas du tout le matin. Son arrivée pourra se faire **à 14 h par l'entrée de l'École située au 19, rue Victor Hugo.**

- Si l'absence a lieu l'après-midi, le départ de l'enfant pourra se faire **à 13 h 30 par l'entrée 19, rue Victor Hugo.** Il ne pourra pas revenir ensuite.

#### **ARTICLE 8 : MALADIE – ACCIDENT**

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant le centre, le directeur prévient les parents. En cas d'absence de ceux-ci, il sera fait appel au médecin mentionné sur la fiche sanitaire. En cas d'urgence, il sera fait appel aux services de secours les plus proches.

#### **ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement sera imprimé en deux exemplaires. Un exemplaire devra être rendu, daté et signé, lors de l'inscription.

#### **ARTICLE 10 : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné au Délégué à la Protection des Données pour l'instruction du dossier du centre de loisirs. Les destinataires de ces données sont les services administratifs et la directrice du centre de loisirs. La durée de conservation de ces données est de 5 ans.

- Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.
- Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données au 03.27.25.65.63 (en Mairie).
- Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et liberté » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

***A Avesnes-le-Sec, le .....***

*Signatures des responsables légaux, précédées de la mention « lu et approuvé »*



# ACCUEIL DE LOISIRS D'AVESNES-LE-SEC

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : CHAMP D'APPLICATION**

Le présent règlement s'applique aux accueils de loisirs organisés par la commune d'Avesnes-le-sec pendant les vacances scolaires.

### **ARTICLE 2 : PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT**

Les accueils de loisirs seront ouverts pour tout ou partie des vacances scolaires.

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Les accueils de loisirs fonctionneront du lundi au vendredi aux horaires suivants :

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>7:30 - 9:00</b>	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
<b>9:00 - 12:00</b>	Animation s	Animation s	Animation s	Animation s	Animation s
<b>12:00 - 13:30</b>	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas
<b>13:30 - 17:00</b>	Animation s	Animation s	Animation s	Animation s	Animation s
<b>17:00 - 18:00</b>	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie

Pour le retour, les enfants seront remis à 17h00 (sauf inscription à la garderie) aux parents ou aux personnes autorisées dans le dossier d'inscription. Les enfants de plus de 6 ans pourront quitter seuls le Centre de Loisirs sur présentation d'une décharge signée des parents ou responsables légaux.

## **ARTICLE 4 : INSCRIPTION – TARIFICATION – PARTICIPATION DES FAMILLES**

Les inscriptions sont prises uniquement en Mairie aux dates indiquées sur la plaquette remise à la population.

### **4.1. Inscriptions**

Pour l'inscription, il est demandé d'apporter,

- La fiche d'inscription, la fiche de renseignements et la fiche sanitaire dûment complétées,
- La liste des personnes autorisées à reprendre l'enfant/les enfants
- La décharge éventuelle pour les enfants de plus de 6 ans
- Un exemplaire du présent règlement daté et signé par le représentant légal
- L'attestation de la CAF mentionnant le Quotient Familial
- La copie du/des carnet(s) de vaccination
- Les justificatifs demandés en cas de « repas spéciaux » (voir ci-dessous)
- L'attestation d'assurance individuelle d'accident + responsabilité civile
- Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

La fiche sanitaire, confidentielle, sera remise sous enveloppe fermée portant le nom de l'enfant.

***Aucune inscription ne sera admise et aucun enfant ne sera pris en charge par l'équipe d'animation sans la totalité des pièces justificatives demandées.***

### **4.2. Modalités de règlement**

Le règlement se fera lors du dépôt du dossier d'inscription après qu'il soit déclaré complet.

En cas d'absence pour **cas de force majeure**, signalée en mairie avec présentation d'un justificatif, les parents pourront déposer une demande de remboursement qui sera étudiée.

### **4.3. Tarification**

La participation familiale est fixée par délibération du Conseil Municipal et calculée en fonction du quotient familial.

La tarification est différente pour les enfants domiciliés à l'extérieur d'Avesnes-le-Sec.

## **ARTICLE 5 : REPAS DU MIDI / GOÛTER**

L'accueil au service de restauration aura lieu les jours de fonctionnement de l'accueil de loisirs, de 12h à 13h30. Le prix du repas est compris dans la participation demandée à la famille lors de l'inscription à l'Accueil de loisirs.

Il est nécessaire d'informer le service de restauration lors de l'inscription :

- si l'enfant prend un repas de substitution,
- si l'enfant présente des allergies alimentaires (fournir un certificat détaillé par un allergologue précisant le type d'allergies alimentaires et les effets provoqués),
- Si l'enfant suit un régime particulier pour des raisons de santé (fournir un certificat médical détaillé).

Une collation sera servie dans l'après-midi et sera fournie par les parents.

#### **ARTICLE 6 : GARDERIE FACULTATIVE**

La municipalité propose un service de garderie le matin de 7h30 à 09h00 et le soir de 17h00 à 18h00, chaque jour de fonctionnement de l'accueil de loisirs. Cette prestation facultative fait l'objet d'une inscription précise et d'une tarification spéciale, non-comprise dans la tarification de l'Accueil de loisirs en lui-même.

**Tout enfant non inscrit au jour dit ne sera pas pris en charge par le service de garderie. Toute inscription donnera lieu à une facturation, même en cas d'absence de l'enfant.**

#### **ARTICLE 7 : AUTORISATION DE SORTIE EN COURS DE JOURNÉE**

Si un enfant doit s'absenter pendant le séjour, la direction exigera des parents ou représentants légaux une demande écrite mentionnant les jours, heure, motif et identité de la personne accompagnante.

- Si l'absence a lieu le matin, l'enfant ne viendra pas du tout le matin. Son arrivée pourra se faire **à 14 h par l'entrée de l'École située au 19, rue Victor Hugo.**

- Si l'absence a lieu l'après-midi, le départ de l'enfant pourra se faire **à 13 h 30 par l'entrée 19, rue Victor Hugo.** Il ne pourra pas revenir ensuite.

#### **ARTICLE 8 : MALADIE – ACCIDENT**

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant le centre, le directeur prévient les parents. En cas d'absence de ceux-ci, il sera fait appel au médecin mentionné sur la fiche sanitaire. En cas d'urgence, il sera fait appel aux services de secours les plus proches.

#### **ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement sera imprimé en deux exemplaires. Un exemplaire devra être rendu, daté et signé, lors de l'inscription.

#### **ARTICLE 10 : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné au Délégué à la Protection des Données pour l'instruction du dossier du centre de loisirs. Les destinataires de ces données sont les services administratifs et la directrice du centre de loisirs. La durée de conservation de ces données est de 5 ans.

- Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.
- Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données au 03.27.25.65.63 (en Mairie).
- Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et liberté » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

***A Avesnes-le-Sec, le .....***

*Signatures des responsables légaux, précédées de la mention « lu et approuvé »*